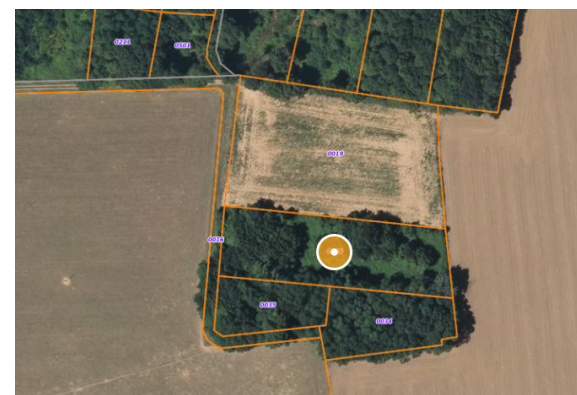
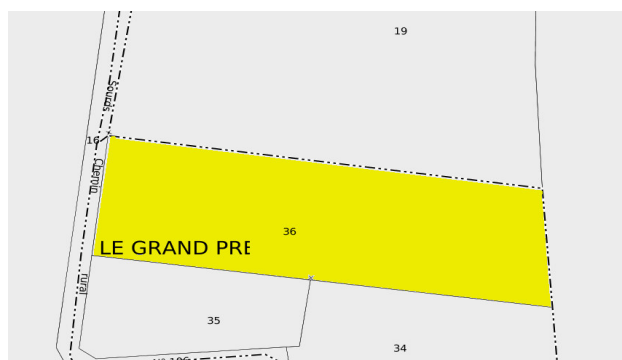


**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DOMAINE DE L'ÉTAT
AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
CESSION D'IMMEUBLES NON BÂTIS**

La Direction Régionale des Finances Publiques de la Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde (Division Domaine) vend le terrain ci-après désigné :

Département	Commune	Lieu-dit	Nature au cadastre	Références cadastrales	Contenance	Zonage PLU	observation
86	VOULEME	Le Grand Pré	Bois	ZP 36	3 964 m ²	A	libre

COMMUNE FIGURANT DANS L'ATLAS DES ZONES INONDABLES, EN ZONE SISMICITÉ 3 (MODÉRÉ), ARGILE EXPOSITION DE 3 À 3, AUCUN PPR MINIER, OU TECHNOLOGIQUES –(ESPÈCES DE BOIS : INCONNUES)



LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES EST FIXÉE AU : JEUDI 4 JANVIER 2024 – INCLUS

TOUTE CANDIDATURE REÇUE APRÈS CETTE DATE NE SERA PAS RETENUE

VENDEUR :

Direction Régionale des Finances Publiques de la Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde – PGD – 24 rue François de Sourdis – BP n°908 – 33 060 Bordeaux Cedex.

MODALITÉS DE TRANSMISSION ET DE PRÉSENTATION DES OFFRES :

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature et le montant de leur offre :

- soit par courrier à l'adresse du vendeur portant la mention suivante: « Appel d'offres C-Voulême-AG- Ne pas ouvrir par le service du courrier ». Si l'envoi n'est pas effectué par LRAR (non obligatoire), la charge de la preuve de la bonne réception du courrier avant la date limite reste à la charge du candidat.

- soit par courriel à l'adresse drfip33.pole-gestion-domaniale@dgfip.finances.gouv.fr avec accusé de réception et portant comme objet : Appel d'offres C-Voulême-AG »

Il comprendra l'ensemble du dossier de candidature : la désignation du bien mis en vente, un justificatif d'état civil complet du candidat (pouvoir et K-bis pour les sociétés), des coordonnées téléphone et mail, un justificatif de domicile et le prix proposé.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Le présent appel d'offres ne revêt pas le caractère d'une adjudication ou d'un avis de marché public. L'État se réserve le droit de modifier le calendrier de la consultation ou d'interrompre à tout moment la procédure, sans indemnisation. L'administration choisira librement l'acquéreur, en fonction des offres et des éléments d'informations reçus, dans le respect des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques applicables. Les critères de sélection prédominants porteront sur l'offre financière du candidat. Enfin, l'État n'aura pas à motiver une éventuelle décision de rejet.

En outre, l'acceptation d'une offre ne rendra pas la vente parfaite, le transfert de propriété étant subordonné à la signature de l'acte et au paiement du prix et à la purge des droits de préemption (SAFER). À compter de la réception de la notification de l'acceptation de l'offre par le service du Domaine, le candidat retenu devra signer l'acte dans un délai maximum de cinq mois, à peine de nullité de l'opération de vente.

Le candidat supportera les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues, il profitera de celles actives, le tout dans la mesure où elles existent et résultent de loi ou de conventions.

Le bien est vendu en l'état. Les visites des terrains sont libres, dans le respect des propriétés voisines. En cas de difficultés, des renseignements pourront être obtenus auprès du service vendeur dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Aucune condition suspensive ne sera admise. L'acte comportera une clause d'intéressement (cf annexe).

En plus de l'offre proposée, les frais de notaire et d'enregistrement au service de publicité foncière seront à la charge de l'acquéreur.

RENSEIGNEMENTS

Tous les renseignements pourront être obtenus auprès du service vendeur mentionné ci-dessus :
Mme GAYET; téléphone : 05.56.90.76.36/ courriel : drfip33.pole-gestion-domaniale@dgfip.finances.gouv.fr
Les documents d'urbanisme sont disponibles sur le site : <https://cessions.immobilier-etat.gouv.fr/>